
RESUME DU DOCUMENT « GUIDE POUR L’ALECA »

DE GHAZI BEN AHMED

Le guide sur l’ALECA, publié par le Think tank « Méditerranéen Development Initiative » et la fondation Konrad Adenauer, est un document très intéressant à lire. Il permet, en parcourant ses 90 pages, d’avoir des données précises sur les différentes composantes de l’offre européenne dans le cadre de l’Accord de Libre Echange Complet et Approfondi, les inquiétudes qu’elle suscite et les importantes opportunités susceptibles d’être exploitées pour accéder à un palier de développement supérieur.

Un certain nombre de passages méritent à cet égard d’être relevés. Ils concernent les principaux enseignements du processus de développement de la Tunisie, les objectifs et la consistance du nouvel accord, la démarche requise pour accélérer le processus d’ouverture tout en minimisant les risques.

I. Les principaux enseignements du processus de développement de la Tunisie

L’accord d’association signé en 1995, « bien que critiqué par une frange de la société civile, a contribué à dynamiser l’économie tunisienne et la rendre compétitive : ainsi depuis 1995, le commerce bilatéral a plus que doublé, les exportations tunisiennes (notamment dans les secteurs textile et mécanique) vers l’Union Européenne ont presque triplé et les investissements directs étrangers européens en Tunisie ont rapidement progressé ». Par ailleurs, « Les différents rapports du FMI montrent que la Tunisie a réussi sa transition fiscale. Les revenus tunisiens de la fiscalité se portent bien malgré la baisse des droits de douanes suite au démantèlement tarifaire. »

Cependant, si, globalement, La Tunisie a su tirer parti des préférences accordées par l’UE, « son industrie n’a pas su se diversifier et augmenter la valeur ajoutée localement. Ce constat a été exacerbé par les inégalités régionales croissantes et un taux de chômage élevé parmi les jeunes et les diplômés du supérieur, et met en relief les bénéfices limités de la participation actuelle de la Tunisie aux chaînes de valeur mondiales.... Même pour la production à faible valeur ajoutée la Tunisie est restée dépendante de la bonne santé économique de quelques pays de la zone euro. ». C’est pourquoi, il est nécessaire de repenser le modèle de développement dans le sens du renforcement des mécanismes du marché et d’une plus grande ouverture sur l’extérieur.

II. Les objectifs et la consistance de l’ALECA

La Tunisie a besoin de réaliser des taux de croissance d’au moins 6 pourcent pour absorber les nouveaux entrants, voire des taux de croissance de 8 pourcent pour absorber progressivement le stock des chômeurs.

L'enjeu n'est pas seulement quantitatif. Il est aussi et surtout qualitatif car « pour répondre aux besoins du marché du travail en Tunisie, qui voit l'arrivée de plus en plus de diplômés chaque année, il y a lieu de capitaliser sur les atouts du pays en favorisant la transformation structurelle de l'économie vers des activités plus qualifiées et davantage de création d'emplois. »

« L'ALECA est un des instruments dont disposerait la Tunisie pour réaliser la transformation de son économie et absorber le chômage des jeunes. Cette transformation à travers l'intégration au marché européen devrait se faire à travers l'introduction d'une dose certaine de concurrence. Car c'est bien le manque de concurrence et l'intervention active de l'Etat qui ont fini par engendrer à la longue de plus en plus d'inefficacité, des distorsions et une recherche de rente qui ont entravé l'activité économique et enfermé la Tunisie dans une trappe empêchant sa transformation et donc son progrès. »

En effet, « l'ALECA couvrira le commerce des services, des produits agricoles, des produits agricoles transformés, l'énergie mais aussi d'autres domaines comme la facilitation du commerce, l'établissement et la protection des investissements, les obstacles techniques aux échanges, la propriété intellectuelle, la politique de concurrence, les instruments de défenses commerciales, la transparence des réglementations et des marchés publics. Un chapitre sera également consacré aux normes fondamentales du travail et au respect des accords multilatéraux en matière d'environnement. »

III. La démarche requise pour accélérer la transformation de l'économie tunisienne

Le document souligne que « l'ALECA est un outil à géométrie variable, chaque pays peut faire, théoriquement, ce qu'il veut et l'adapter à sa stratégie, et donc à son choix d'orientation économique, avec le corollaire toutefois de supporter les conséquences économiques des choix politiques. »

Les principes fondamentaux devant guider les négociations entre les deux parties sont :

- L'asymétrie, pour tenir compte de la différence de niveau de développement entre les deux parties.
- L'ouverture progressive accompagnée de l'appui nécessaire pour renforcer la compétitivité de l'économie tunisienne.
- Le rapprochement réglementaire dans les domaines prioritaires qui seront identifiés par la Tunisie.
- L'accompagnement technique et financier de l'Union européenne à la Tunisie dans les différents secteurs couverts par le futur ALECA.»

Mais « Comme toute négociation, l'ALECA ne constitue pas une garantie automatique de succès. Sa réussite est liée en premier lieu à l'identification des secteurs qui sont suffisamment, ou potentiellement, compétitifs pour conquérir le marché européen, mais aussi à la volonté politique et la capacité administrative de la Tunisie à mettre en place des

réformes et des stratégies de mise à niveau, ainsi que la modernisation des institutions qui constitueront une condition sine qua non afin d'avancer dans le processus d'intégration économique et commercial attendu. Le tout étant lié aussi aux motivations (augmentation substantielle de l'aide financière européenne, bourses d'études, assistance technique, prêts...) que saura (ou voudra) mettre en place l'UE pour encourager la Tunisie et prouver ainsi sa crédibilité à promouvoir la transition tunisienne et partager les valeurs européennes telles que définies dans le traité de Lisbonne, à savoir le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'état de droit, le respect des droits de l'homme y compris les droits des personnes appartenant à des minorités. »

Il serait avisé, selon le document, de profiter des 10 ans de répit, proposés dans le cadre de l'asymétrie de l'ALECA, pour repenser le modèle de développement agricole. « De la recherche à la production, en passant par le financement du secteur agricole, l'appui aux producteurs, la structuration des filières et l'organisation des marchés, tout est à revoir et à reprendre dans le cadre d'une nouvelle politique agricole ambitieuse et concertée. » la Tunisie pourrait , à cet effet, bénéficier de la longue expérience de l'UE en matière de développement rural. Par ailleurs, « le transport maritime et la logistique sont les deux secteurs à réformer en priorité tellement leurs impacts sont importants sur le reste de l'économie. Et d'importantes opportunités existent pour développer les exportations de services professionnels (ingénierie, comptabilité, auditing, services juridiques) et mieux exploiter le potentiel des services de santé.

IV. Conclusion

L'ALECA, tel que présenté dans le document n'est pas un schéma « figé » à prendre ou à laisser. Il existe une marge importante pour le réaménager et l'adapter aux priorités et aux choix de la Tunisie.

Mais ce qui est certain, qu'il y ait un ALECA ou non, c'est que la Tunisie doit absolument s'engager dans un vaste processus de réformes et de restructuration qui touche tous les domaines pour supprimer les distorsions, libérer les énergies latentes, développer l'infrastructure, repenser l'enseignement et la recherche scientifique, mettre l'accent sur les activités à haute valeur ajoutée.

Ce qui est inéluctable aussi c'est que l'insertion dans l'économie mondiale est un choix incontournable pour avoir une croissance, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, répondant aux attentes et aux aspirations de la population tunisienne.

Donc autant le faire dans le cadre d'un ALECA réaménagé. Ce sera beaucoup moins coûteux socialement et a priori plus viable économiquement.

[Guide pour l'ALECA à télécharger](#)

Forum Ibn Khaldoun le 15 avril 2019